



REGION OCCITANIE

INFORMATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES POUR LE DISPOSITIF DE LA CARTE JEUNE REGION DANS LE CADRE DU REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Vous êtes lycéen.ne de la Région Occitanie ou vous effectuez votre scolarité au sein de l'un des établissements éligibles au dispositif, cette notice d'informations vous est communiquée afin de vous informer de :

- Vos droits et des modalités de l'utilisation de vos données personnelles,
- Des engagements en matière de protection des données à caractère personnel de la Région Occitanie.

RESPONSABLE DE TRAITEMENT

Le responsable de traitement est la **Région Occitanie** représentée par sa présidente Carole DELGA.

Une question concernant le traitement de vos données personnelles ? Vous voulez exercer vos droits ?

- Par courrier : Région Occitanie - 22 boulevard du Maréchal Juin 31406 Toulouse Cedex,
- Par mail : dpd@laregion.fr (la Région Occitanie a désigné un délégué à la protection des données personnelles pour traiter **toutes questions relatives au traitement des données personnelles**).

ASSISTANCE

Pour tout besoin d'assistance ou d'information concernant la Carte Jeune Région : merci de contacter le 05 32 30 00 40

TRAITEMENT DE VOS DONNEES PERSONNELLES

Le traitement de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre du **dispositif de la Carte Jeune Région** est établi en conformité avec les dispositions du Règlement général pour la protection des données à caractère personnel (RGPD) n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés » dans sa version modifiée.

Les finalités :

Ce traitement a pour finalité la **délivrance d'une carte d'identification et d'une plateforme de services** ouvrant droit à un ensemble d'aides et services à destination des lycéens ou des jeunes qui effectuent leur scolarité au sein de l'un des établissements éligibles au dispositif :

- Accès à l'établissement et à la restauration scolaire,
- Prêt des manuels scolaires et prise en charge des premiers équipements professionnels,
- Aides à la lecture et au sport scolaire (Associations Sportives UNSS),
- Fourniture ou aide à l'achat d'un équipement informatique « loRdi » (selon l'adhésion de l'établissement au label numérique),
- Proposition de « bons plans » dans les domaines de la culture, du sport et du tourisme,
- Formation aux premiers secours civique de niveau 1
- Communication d'informations relatives à d'autres dispositifs régionaux en lien avec l'éducation.

Les bases légales :

La Région fonde le traitement des données nécessaires à la délivrance de la carte et des différents services associés sur les bases légales suivantes :

- **L'exécution d'une mission d'intérêt public** pour les finalités mises en œuvre dans le but de satisfaire un intérêt public : acquisition d'un savoir, bonne santé, apprentissage de la lecture et lutte contre l'illettrisme, égalité pour accès au numérique,
- **Le respect d'une obligation légale** à laquelle le responsable de traitement est soumis pour l'accès aux bâtiments scolaires et à la restauration scolaire,
- **Le consentement**, sollicité uniquement pour permettre aux lycéens de recevoir des informations ou de recueillir leur avis sur des dispositifs régionaux en lien avec le domaine éducatif où :
 - La personne concernée pourra refuser ce service, sans subir de préjudice.
 - Lorsque le mineur est âgé de moins de quinze ans, le consentement devra être donné conjointement par le mineur concerné et le ou les titulaires de l'autorité parentale à l'égard de ce mineur.
 - Votre consentement n'est pas définitif : vous pouvez à tout moment le retirer depuis votre compte dans votre espace personnel Carte Jeune Région.

Communication et conservation de vos données :

Vos données sont communiquées exclusivement aux personnes suivantes :

- Les services de la Région Occitanie qui ont besoin d'accéder aux données
- Les sous-traitants à qui la Région a confié des prestations, soit :
 - Pour la Carte Jeune : hébergement et maintenance de la plateforme de services, production des cartes et courriers, assistance utilisateurs, contrôle

des photos et des documents, gestion des transactions sur les terminaux de paiement pour la lecture, distribution de l'équipement loRdi.

- Pour les services informatiques de la Région : titulaires des marchés de support et d'assistance, tierce maintenance exploitation et tierce maintenance applicative.
- Les prestataires d'accès des établissements (gestion des équipements d'accès aux bâtiments et à la restauration scolaire)
- Le réseau de partenaires auprès desquels les jeunes peuvent utiliser leurs aides (lecture, sport, PSC1)

La Région vous garantit qu'elle vérifie et exige que ses sous-traitants présentent des garanties suffisantes en matière de protection des données personnelles. Elle tient à votre disposition la liste nominative des prestataires agissant pour son compte.

Certaines données personnelles peuvent être adressées à des tiers ou à des autorités légalement habilitées (ex. administrations de l'Etat, instances de contrôle) et ce pour satisfaire nos obligations légales, réglementaires ou conventionnelles.

Vos données sont **conservées pendant toute la durée d'inscription du jeune** dans le dispositif Carte Jeune Région. Il s'agit de la durée pendant laquelle :

- Le jeune est validé dans le dispositif par un établissement, entraînant ainsi une activation ou un renouvellement des droits
- Le jeune est proposé pendant une année scolaire suivant une année de validation au renouvellement des droits.

A l'issue de cette durée, ces données seront **effacées ou seront anonymisées** pour être conservées uniquement à des fins statistiques. Seule une base d'archive est conservée par la Région Occitanie et est accessible uniquement à son personnel habilité pendant la durée d'utilité administrative de 10 ans.

Toutefois, si le jeune a bénéficié d'aides pendant la période d'inscription au dispositif, les données seront accessibles pendant une durée de 10 ans uniquement par la Direction des Finances de la Région afin de se conformer à ses obligations légales.

Vos données ne sont pas :

- Vendues ou utilisées pour une finalité autre que celle évoquée précédemment.
- Transférées vers un pays tiers à l'Union Européenne ou une organisation internationale.

PRISE DE DECISION AUTOMATISEE

Des contrôles automatiques via des algorithmes sont opérés lors du téléchargement des pièces suivantes pour en vérifier la validité :

- La photo d'identité (exploitabilité et qualité en vue de son impression sur le support carte)
- L'avis d'imposition (croisement avec les données fiscales de la Direction Générale des Finances Publiques)
- L'attestation de la Caisse d'Allocations Familiales ou de la Mutualité Sociale Agricole relative à l'allocation de rentrée scolaire (présence des mentions de l'organisme gestionnaire, de l'année de référence, de l'allocation et du jeune)

Des contrôles sont également prévus afin de croiser les données renseignées par un jeune à l'inscription et celles présentes dans la base de données du dispositif afin de détecter des doublons. L'utilisateur est informé lorsqu'il est détecté comme doublon et il est invité à contacter l'assistance du dispositif pour tout complément d'information.

PROTECTION DE VOS DONNEES

La Région Occitanie met en place des mesures de sécurité techniques et organisationnelles en vue de garantir la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données. La Région assure un niveau de sécurité adapté aux risques liés au traitement et à la nature des données à protéger.

Il vous incombe d'assurer la confidentialité du mot de passe vous permettant d'accéder à votre compte : ne communiquez cette information à personne et n'oubliez pas de vous déconnecter avant de quitter un service.

MENTION DES DROITS DE LA PERSONNE CONCERNEE PAR LE TRAITEMENT

Dans le cadre du traitement de vos données à caractère personnel, **vous disposez de plusieurs droits issus du RGPD** que vous pouvez faire valoir, en fonction de la nature de vos traitements, à l'adresse dpd@laregion.fr et en justifiant de votre identité :

- droit d'**accéder à vos données** faisant l'objet d'un traitement (article 15 du RGPD),
- droit de **retirer votre consentement** à tout moment, sans remettre en cause le traitement mis en œuvre jusque-là (article 7 du RGPD),
- droit d'obtenir la **rectification de données inexactes** ou le complément de données incomplètes (article 16 du RGPD),
- droit d'obtenir **l'effacement de vos données**, dans les cas prévus à l'article 17 du RGPD,
- droit d'**obtenir la limitation du traitement** exercé sur vos données pour stopper tout ou partie du traitement de vos données, à l'exception de leur conservation (article 18 du RGPD),

- droit à la **portabilité de vos données** (article 20 du RGPD),
- droit de vous **opposer au traitement** pour des raisons tenant à votre situation particulière, à un traitement des données vous concernant, y compris un profilage (article 21 du RGPD),
- droit **d'introduire une réclamation** auprès de la CNIL (article 13 du RGPD).

UTILISATION DES COOKIES

La plateforme de la Carte Jeune utilise des « cookies » afin d'améliorer les services rendus. On entend par cookies ou autres traceurs, les traceurs déposés et lus par exemple lors de la consultation d'un site internet, de la lecture d'un courrier électronique, de l'installation ou de l'utilisation d'un logiciel ou d'une application mobile et ce, quel que soit le type de terminal utilisé. Ils sont indispensables à l'utilisation du présent service et sont également utilisés pour réaliser des statistiques de visites anonymes.

Vous êtes informé, par l'intermédiaire d'un bandeau, que lors de vos visites sur l'un de nos sites, des cookies et des traceurs sont installés sur votre équipement terminal.

Ces cookies permettant de réaliser des mesures d'audience bénéficient de l'exemption de consentement prévue par la CNIL. Cependant, vous pouvez désactiver l'utilisation de ces cookies sur ce site.

La durée de vie de ces traceurs est de 13 mois maximum à compter du premier dépôt dans l'équipement terminal.

DIVERS : DONNEES POST MORTEM : Conformément à l'article 40-1 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès.